



CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Mercredi 11 janvier 2023

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

- PR - Président	2
• Bilan du 5 ^{ème} COPIL PROTEGE	2
- MEF - ministre de l'Economie et des Finances	3
• Journée de la concurrence du 23 au 25 janvier : 3 jours pour mieux comprendre le code de la concurrence et partager les expériences	3
- MAF - ministre de l'Agriculture et du Foncier	4
• Bilan de la campagne « carotte » 2022	4
- MCE - ministre de la Culture, de l'Environnement et des Ressources marines	5
• Label Eco Fenua Engagé	5
• Calendrier des manifestations pour l'année 2023	5
- MSP - ministre de la Santé	6
• Subventions aux associations de prévention et de promotion en matière de santé	6
- MTS - ministre du Travail, des Solidarités et de la Formation	6
• Projets « 1 jour...1 asso ! » et « Solidarité, le mag »	6
• Modification et création de titres à finalité professionnelle	7

- PR -

Bilan du 5^{ème} COPIL PROTEGE

Le 5^{ème} comité de pilotage (COPIL) du Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes (PROTEGE), financé au titre du 11^{ème} Fonds européen de développement (FED) régional, s'est tenu en présentiel le 18 novembre 2022 à Nouméa en marge du 19^{ème} Forum UE-PTOM. Ce COPIL avait pour objet d'entériner la durée exacte de la 2^{ème} prolongation du programme dont le principe avait été acté lors du 4^{ème} COPIL à Tahiti les 23 et 24 mai 2022.

Pour rappel, le programme PROTEGE vise à construire un développement durable et résilient des économies de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, de Wallis et Futuna et de Pitcairn face au changement climatique, en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables. Il est doté de 4,2 milliards Fcfp et est mis en œuvre par la Communauté du Pacifique (CPS) et le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) sur la période de juillet 2019 à septembre 2023.

Monsieur Adolphe DIGOUE, membre du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en charge notamment de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, a présidé le COPIL en sa qualité de représentant du Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et ordonnateur régional du FED, Monsieur Louis MAPOU.

Ont ainsi été validés lors du COPIL :

1. La prolongation du projet pour une durée de 12 mois jusqu'en septembre 2024 ;
2. Et la tenue fin mai 2023 à Wallis et Futuna du 6^{ème} COPIL du programme PROTEGE.

Préalablement au COPIL, la CPS avait soumis aux ordonnateurs territoriaux des mémoires identifiant des propositions de prolongation et de financement en cohérence avec l'avancement opérationnel du programme. Ces mémos récapitulaient également les besoins financiers et opérationnels ainsi que les rendus disponibles financiers par territoire, préalablement validés par les chefs de file concernés en Polynésie française.

Conformément aux prévisions, l'état d'avancement du programme s'est globalement amélioré depuis le dernier COPIL tenu à Tahiti :

- Le thème 1 « *Agriculture et foresterie* » affiche un taux d'engagement de 87% et un taux de paiement de 62% prévu à fin 2022 ;
- Le thème 2 « *Pêche côtière et aquaculture* » affiche un un taux d'engagement de 89% et un taux de paiement de 75% prévu à fin 2022 ;
- Le thème 3 « *Gestion de l'eau* » affiche un taux d'engagement de 74% et un taux de paiement prévu de 51% à fin 2022 ;
- Le thème 4 « *Lutte contre les espèces envahissantes* » présente un taux d'engagement de 83% et un taux de paiement de 62% prévu à fin 2022.

Pour rappel l'objectif fixé lors du 4^{ème} COPIL était un taux d'engagement supérieur à 90% et un taux de paiement supérieur à 65 % vers la fin de l'année.

En conclusion, le COPIL s'est déroulé dans une atmosphère empreinte de l'esprit de consensus océanien avec des débats fructueux clôturés par la validation de la prolongation jusqu'à septembre 2024 et la tenue du 6^{ème} COPIL fin mai 2023 à Wallis et Futuna. Ces décisions nécessitent des avenants à la Convention de financement entre l'Union européenne et nos Pays et territoires d'Outre-mer et à la Convention de délégation entre l'Union européenne, la CPS et le PROE qui sont en cours de réalisation.

- MEF -

Journée de la concurrence du 23 au 25 janvier : 3 jours pour mieux comprendre le code de la concurrence et partager les expériences

Le droit polynésien de la concurrence a été officiellement mis en place depuis maintenant plus de 7 ans en Polynésie française, avec, en parallèle, la création d'une autorité indépendante en charge de son application, l'Autorité polynésienne de la concurrence (APC).

Avec le Code de la concurrence, la Polynésie française dispose, à l'instar de la majeure partie des États et territoires de la communauté internationale, d'un arsenal réglementaire approprié pour permettre l'exercice d'une concurrence saine et loyale entre les opérateurs, dans un contexte de libéralisation des prix. Sachant que l'exercice effectif de cette concurrence bénéficie, au final aux consommateurs.

La pleine compréhension et effectivité de ce droit, l'intégration de son utilité et de ses effets nécessitent souvent plusieurs dizaines d'années de pratique. Si l'APC atteint déjà une bonne vitesse de croisière, avec plus d'une vingtaine de production en 2022 dont 2 décisions de sanctions, force est de constater que les décennies d'encadrement de l'économie polynésienne ont marqué tous les acteurs économiques.

La marge de progression reste donc importante, à la fois pour intégrer pleinement le droit de la concurrence, mais aussi pour nouer des liens de coopération étroits avec l'ensemble de nos partenaires de l'Océan Pacifique, dont notamment ceux disposant d'une autorité de concurrence : l'Australie, Fidji, la Papouasie Nouvelle-Guinée, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle Zélande et Wallis-et-Futuna.

C'est dans cet objectif que l'Autorité polynésienne de la concurrence organise, sous le haut patronage du Président de la Polynésie française, la 1^{re} édition des « Journées concurrences » les 23, 24 et 25 janvier 2023.

Cet évènement rassemblera autour du thème du droit de la concurrence et sur invitation, les représentants des institutions et administrations, des membres des autorités de concurrence du Pacifique, des experts internationaux, ainsi que des praticiens et des acteurs économiques polynésiens.



Elles se dérouleront sur 3 journées articulées autour de thèmes spécifiques aux acteurs institutionnels et administratifs (jour 1), aux autorités de concurrence du Pacifique (jour 2) et aux acteurs économiques et praticiens du droit de la concurrence polynésiens (jour 3).

Le fil rouge de cette 1^{re} édition des « journées concurrence » sera d'assurer une meilleure expertise, une plus grande coopération régionale et une bonne compréhension du droit de la concurrence en Polynésie française.

- MAF -

Bilan de la campagne « carotte » 2022

La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagunaire (CAPL) a transmis au Conseil des ministres son bilan de la campagne carotte de Tubuai réalisée en 2022.

Pour cette campagne de carotte 2022, une vingtaine de producteurs ont fourni 314 tonnes de carottes sur le marché local entre le mois de juillet et le mois de novembre 2022.

Le prix de vente des producteurs a été augmenté de 180 Fcfp à 230 Fcfp afin de pallier à l'inflation des prix des intrants, liée au contexte géopolitique actuel. Il n'y a pas eu de difficulté d'écoulement grâce à une bonne régulation de l'importation par les pouvoirs publics et le partenariat solide avec les différents distributeurs locaux.

Afin de réussir cette campagne la CAPL a initié plusieurs actions nouvelles :

- Une action sur les outils de production par la mise à disposition d'engins agricoles à la commune de Tubuai, financés par le Pays, pour permettre l'accès à des moyens mécaniques ponctuels à tous les professionnels ;
- Une action sur l'aide à la commercialisation par l'accompagnement à la facturation, le relais efficace et direct avec la distribution, la livraison et le stockage ;
- Des actions sur la valorisation pour réduire les pertes et apporter une plus-value sur les écarts de tri de carottes :
 - La transformation, avec l'aide de la Direction de l'agriculture (DAG), sous forme de baby carotte, julienne, macédoine (cubes) ou encore en rondelle;
 - L'approvisionnement des restaurations scolaires de carottes transformés pour analyser l'intérêt des chefs et l'avis des enfants sur le produit ;
 - La création par un concours de recettes locales de carot cake ;
 - Le lancement d'une étude de marché sur la carotte transformée.

Suite à cette 1^{ère} campagne pour laquelle la CAPL et le Pays se sont pleinement investis, l'établissement a fixé avec les agriculteurs des objectifs concrets pour 2023 :

- Augmenter la production annuelle de manière concertée avec les besoins du marché et les volumes de consommation mensuelle ;

- Travailler sur des nouvelles cultures pour assurer des cycles de fertilisation biologique des sols ;
- Aider à l'achat groupé de semences pour soulager les trésoreries ;
- Accompagner un porteur de projet privé à installer une unité de transformation sur Tubuai pour qu'il soit fonctionnel dès 2023.

- MCE -

Label Eco Fenua Engagé

Sur présentation du ministre de la Culture, de l'Environnement et des Ressources marines, le Conseil des ministres a pris connaissance du label *Eco Fenua Engagé*, un label environnemental polynésien qui récompense les organisations publiques et privées engagées dans une démarche de développement durable.

Ce label est proposé par le Club des Entreprises polynésiennes éco-responsables (EPER), le Mouvement des entreprises de France Polynésie française (MEDEF), la Confédération des petites et moyennes entreprises de Polynésie française (CPME) et la Chambre de commerce, d'industrie et des services de la Polynésie française (CCISM).

Le gouvernement ayant marqué son intérêt, le Conseil des ministres a décidé de lancer une concertation interministérielle sur le sujet.

Calendrier des manifestations pour l'année 2023

En vue d'accompagner la dynamique des manifestations relevant du ministère de la Culture, de l'Environnement et des Ressources marines, le Conseil des ministres a approuvé le calendrier des grands événements qui seront mis en œuvre en priorité pour cette année 2023.

L'objectif de ce calendrier événementiel est la préservation de l'environnement, de l'identité, des richesses et des savoir-faire polynésiens. Dans cette perspective, il convient de noter particulièrement 3 événements liés à l'ouverture officielle de nouveaux lieux de partage, de diffusion et de transmission de ce patrimoine tels que :

- la nouvelle salle d'exposition de *Te Fare manaha* - Musée de Tahiti et des îles (MTI), qui permet au musée de s'aligner sur les standards internationaux en matière de conservation et de valorisation des collections, de même qu'en matière de médiation culturelle ;
- le Village de l'artisanat et des savoir-faire traditionnel de *Te Pū 'ohipa rima'i* - Service de l'artisanat traditionnel (ART), qui permet d'offrir un espace dédié à la création et à la transmission des gestes de l'artisanat traditionnel de nos îles ;



- le nouveau site de *Te Pū ha'api'ira'a* « *Temuhu a Pare* » - Centre des métiers de la mer de Polynésie française (CMMPF) et ses infrastructures d'accueil pour la formation et l'hébergement des stagiaires qui souhaitent se professionnaliser vers le secteur de la mer.

Le programme présenté est susceptible d'être complété au cours de l'année 2023 par d'autres manifestations d'importance, en fonction des propositions des porteurs de projets.

- MSP -

Subventions aux associations de prévention et de promotion en matière de santé

Sur proposition du ministre de la Santé, en charge de la Prévention, le Conseil des ministres a attribué des subventions de fonctionnement, pour un montant total de **23 468 843 Fcfp**, aux 6 associations suivantes :

Associations	Objet	Montant
Fédération Polynésienne de Lutte, Arts martiaux mixtes, Jiu Jitsu Brésilien et Disciplines Associées (FPLAJDA)	Pour le projet « Lutte pour ta santé 2022-2023 »	1 200 000 Fcfp
Comité de Polynésie française de la Ligue Nationale contre le Cancer	Pour son fonctionnement général	10 000 000 Fcfp
Association Taputea Ora		6 000 000 Fcfp
Association des diabétiques et obèses de Polynésie française (ADO PF)		1 000 000 Fcfp
Association Tumu Ora	Pour financer les coûts de fonctionnement de l'association (travaux d'aménagement, achats de meubles et de matériel médical, et aménagement de la maison de naissance)	5 268 843 Fcfp
TOTAL		23 468 843 Fcfp

- MTS -

Projets « 1 jour...1 asso ! » et « Solidarité, le mag »

Le monde associatif de Polynésie ne cesse de montrer son engagement et son investissement pour notre Pays. Essentiels à la cohésion sociale de notre société, le

ministère a souhaité mettre en lumière ces acteurs qui œuvrent tous les jours en faveur de la solidarité au Fenua.

C'est ainsi que 2 projets ont vu le jour :

1. « **1 jour...1 asso !** » est composé de modules d'une durée de 1,30". Ils seront diffusés à raison d'une vidéo par jour sur nos chaînes de télévision locales. L'objectif est de mettre en valeur les associations ainsi que le personnel encadrant, leurs missions et leur quotidien au contact des familles polynésiennes.
2. « **Solidarité, le mag** » est une version plus longue et plus développée puisqu'elle s'articule autour d'un magazine d'une durée d'environ 8 minutes. Ils seront diffusés à raison d'une fois par semaine. L'idée est de présenter et de valoriser l'ensemble des acteurs du monde associatif et professionnel qui œuvrent en faveur de la solidarité au Fenua : Apprendre, comprendre et surtout, mettre à l'honneur les hommes et les femmes qui participent chaque jour au soutien des familles en difficultés et parfois même, en détresse.

Ce sont donc 20 associations qui seront mises à l'honneur pour cette 1^{ère} saison, qui démarrera dès le début de l'année 2023, sur la chaîne TNTV.

Ces nouveaux outils ont pour vocation de faire connaître leurs missions auprès du grand public et de tendre vers une meilleure qualité d'accompagnement des usagers des structures socio-éducatives et médico-éducatives du Pays, de sensibiliser le grand public au monde associatif afin d'inciter la population à faire du bénévolat et de donner de leur temps pour une meilleure solidarité.

Modification et création de titres à finalité professionnelle

Dans le cadre de la formation professionnelle, le Conseil des ministres a adopté au mois de janvier 2023 :

- La mise à jour, à l'échelle locale, du référentiel professionnel et de certification du titre à finalité professionnelle de « *couturier(ière) prêt-à-porter* » ;
- La modification et de la demande de reconnaissance par l'Etat de 4 titres à finalité professionnelle :
 - Titre à finalité professionnelle de « *soudeur TIG 2lectrode enrobée* » ;
 - Titre à finalité professionnelle de « *maçon* » ;
 - Titre à finalité professionnelle « *d'agent de fabrication et montage en chaudronnerie* » ;
 - Titre à finalité professionnelle « *d'agent de maintenance des bâtiments* ».
- La création et de la demande de reconnaissance par l'Etat de 5 titres à finalité professionnelle :
 - Titre à finalité professionnelle de « *Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger* » ;



- Titre à finalité professionnelle de « *Conducteur de transport en commun sur route* » ;
- Titre à finalité professionnelle de « *Enseignant de la conduite et de la sécurité routière* » ;
- Titre à finalité professionnelle de « *Gouvernant en hôtellerie* » ;
- Titre à finalité professionnelle de « *Soudeur assembleur industriel* ».

Ces titres à finalité professionnelle sont préparés et dispensés pour certains par le Centre de formation professionnelle des adultes (CFPA), et pour d'autres, il est donné la possibilité à d'autres organismes de formation de dispenser les formations donnant lieu à la délivrance de ces titres, sous réserve d'être agréés conformément aux dispositions du code du travail de la Polynésie française.

SERVICE DE LA COMMUNICATION
